

2021-2022

Plan d'action de développement durable **Année de transition**



Mot de la présidente-directrice générale

En tant que société d'État qui incarne la vision de devenir un partenaire d'un Québec sans gaspillage, RECYC-QUÉBEC place au cœur de ses valeurs et de ses priorités les principes fondamentaux du développement durable. Pleinement engagée dans cette voie depuis 2009, la Société est fière de poursuivre et de renouveler ses engagements dans son troisième plan d'action de développement durable.

Comme son nom l'indique, le Plan d'action de développement durable pour l'année de transition 2021-2022 se veut un plan de transition qui nous mènera vers un nouveau plan d'action conforme à la prochaine Stratégie gouvernementale de développement durable 2022-2027. Ainsi, c'est dans un esprit évolutif et d'amélioration continue que nous avons réfléchi le présent plan.

Le plan transitoire 2021-2022 se veut également en continuité avec notre précédent Plan d'action de développement durable 2016-2020. En adéquation avec les objectifs de ce dernier, nous poursuivons donc la démarche entamée en mettant cette fois de l'avant des mesures pour répondre plus particulièrement à six priorités gouvernementales. Ces priorités sont l'approvisionnement responsable et les marchés publics, la prévention et la gestion des matières résiduelles, l'évaluation de la durabilité des interventions de RECYC-QUÉBEC ainsi que la mobilité, le bâtiment et le soutien financier durables.

Par des interventions ciblées dans chacun de ces secteurs clés, RECYC-QUÉBEC entend ainsi contribuer activement et de façon significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au renforcement des pratiques en matière d'achat responsable, à la protection et la préservation de nos ressources et à la mise en œuvre de mesures favorisant l'économie verte au Québec.

En parallèle, RECYC-QUÉBEC continuera de collaborer étroitement avec les différents ministères et organismes ainsi qu'avec le Bureau de coordination du développement durable en joignant ses efforts à ceux de l'appareil gouvernemental afin de répondre aux enjeux de développement durable de l'heure tout en répondant à son devoir d'exemplarité.



Sonia Gagné, ASC
Présidente-directrice générale



Contexte

Le Plan d'action de développement durable pour l'année de transition 2021-2022 (PADD 2021-2022) de RECYC-QUÉBEC est le troisième depuis l'adoption, en 2006, de la Loi sur le développement durable. La période de mise en œuvre du PADD est du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

LES 16 PRINCIPES DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Santé et qualité de vie
- Équité et solidarité sociales
- Protection de l'environnement
- Efficacité économique
- Participation et engagement
- Accès au savoir
- Subsidiarité
- Partenariat et coopération intergouvernementale
- Prévention
- Précaution
- Protection du patrimoine culturel
- Préservation de la biodiversité
- Respect de la capacité de support des écosystèmes
- Production et consommation responsables
- Pollueur payeur
- Internalisation des coûts

En plus de prendre en compte les seize principes de la Loi sur le développement durable, le PADD 2021-2022 a été élaboré en conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie) et la directive du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). En continuité avec le Plan d'action de développement durable 2016-2020, le PADD 2021-2022 s'articule autour de trois orientations découlant de la Stratégie, soit :

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
2. Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable
3. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

De ces orientations se déclinent cinq actions, chacune reliée à une activité incontournable de la Stratégie. Ces actions se concrétisent par des engagements clairs et s'appuient sur des indicateurs précis et des cibles à atteindre.

Pour l'année 2021-2022, RECYC-QUÉBEC poursuit la mise en œuvre de ces cinq actions en mettant plus particulièrement de l'avant des mesures pour répondre à six priorités gouvernementales identifiées pour cette année de transition :

1. Approvisionnement responsable et marchés publics
2. Bâtiment durable
3. Mobilité durable
4. Prévention et gestion des matières résiduelles
5. Évaluation de la durabilité des interventions de RECYC-QUÉBEC (prise en compte des principes de développement durable)
6. Soutien financier durable

Dans une démarche transparente, RECYC-QUÉBEC fera état dans son rapport annuel du degré d'atteinte des résultats du présent plan.

Finalement, RECYC-QUÉBEC contribue également dans le cadre de son mandat à l'atteinte des objectifs de la Stratégie¹, notamment par la réalisation de son [Plan stratégique 2017-2022](#) et la mise en œuvre du [Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#). Les documents peuvent être consultés pour connaître les engagements de RECYC-QUÉBEC et du gouvernement en gestion des matières résiduelles.

¹ Pour plus d'information, consultez le [document de référence](#) portant sur la contribution de RECYC-QUÉBEC aux objectifs gouvernementaux.



Actions



Orientation gouvernementale 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

1. RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

RECYC-QUÉBEC souhaite poursuivre ses efforts afin de contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, nous poursuivrons la mise en œuvre de notre plan de gestion écoresponsable touchant six domaines d'intervention :

1. Activités courantes de gestion administrative
2. Transport et déplacement des employés
3. Bâtiments et infrastructures
4. Technologies de l'information et des communications
5. Communications gouvernementales et organisation d'événements
6. Marchés publics

Cette action contribue à l'activité incontournable 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
Principes de DD liés	Production et consommation responsables, protection de l'environnement, respect de la capacité de support des écosystèmes, accès au savoir, équité et solidarité sociales
Indicateur	État d'avancement du plan de gestion écoresponsable
Cible	100 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre à l'échéance du PADD

Pour l'année 2021-2022, RECYC-QUÉBEC poursuivra la mise en œuvre de son plan de gestion écoresponsable en priorisant la mise en place de mesures pour quatre domaines d'intervention pour lesquels une priorité gouvernementale a été identifiée :

Activités courantes de gestion administrative

Mesure principale prévue	Finaliser l'optimisation de la gestion de matières résiduelles dans tous les bureaux de RECYC-QUÉBEC et mesurer la performance
Résultat recherché de la Stratégie	1. Réaliser des actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles
Priorité gouvernementale pour l'année de transition	4. Prévention et gestion des matières résiduelles
Indicateur	Amélioration des taux de récupération atteints dans les bureaux de RECYC-QUÉBEC
Cible	Augmentation du taux de récupération de 3% dans chacun des bureaux par rapport à la plus récente caractérisation



Transport et déplacement des employés

Mesures principales prévues	Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès des employés Renouveler la certification VÉLOSYMPATHIQUE de Vélo Québec Réaliser un projet pilote pour la mise en place d'incitatifs à la mobilité durable
Résultat recherché de la Stratégie	3. Réaliser des actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés
Priorité gouvernementale pour l'année de transition	3. Mobilité durable des employés de l'État et télétravail
Indicateur	Nombre de mesures d'information, sensibilisation et éducation réalisées
Cible	Deux mesures en 2021-2022

Bâtiments et infrastructures

Mesure principale prévue	S'assurer que tout projet d'aménagement soit réalisé de manière écoresponsable, tant dans le choix des matériaux et fournisseurs que dans l'écogestion des chantiers
Résultat recherché de la Stratégie	5. Réaliser des projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable
Priorité gouvernementale pour l'année de transition	2. Bâtiment durable
Indicateur	Taux des projets d'aménagement intégrant des matériaux écoresponsables et des dispositions contractuelles favorisant l'écogestion des chantiers
Cible	100 %

Marchés publics

Mesure principale prévue	Améliorer le suivi de l'évolution de l'approvisionnement responsable, notamment pour les appels d'offres
Résultat recherché de la Stratégie	9. Augmenter significativement les acquisitions faites de façon écoresponsable
Priorité gouvernementale pour l'année de transition	1. Approvisionnement responsable
Indicateur	Mise en place d'un processus permettant de suivre l'approvisionnement responsable dans les appels d'offres
Cible	Processus en place au 31 mars 2022



2. RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

La contribution de RECYC-QUÉBEC à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 2.1 nécessitera la poursuite de la mise en place des procédures de prise en compte des seize principes de développement durable de la Loi dans nos processus décisionnels. Pour y arriver, nous devons continuer à former les employés et membres de la direction à la prise en compte des principes de développement durable.

Cette action contribue à l'activité incontournable 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
Résultat recherché de la Stratégie	11. Élaboration et utilisation de méthodes d'évaluation et d'aides à la décision tenant compte des principes de développement durable
Priorité gouvernementale pour l'année de transition	5. Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales (prise en compte des principes de développement durable)
Principes de DD liés	Participation et engagement, accès au savoir
Mesure principale prévue	Poursuivre la mise en place des procédures de prise en compte des principes de développement durable dans les processus décisionnels et de gouvernance
Indicateur	Pourcentage des décisions respectant les procédures appropriées de prise en compte des principes de développement durable
Cible	75 % des décisions

3. METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE



En tant que société d'État, RECYC-QUÉBEC est convaincue que la culture est un puissant vecteur permettant d'améliorer la portée de ses interventions dans son secteur d'activités. Nous nous engageons donc à mettre en œuvre des activités qui contribueront à atteindre l'objectif 2 de l'Agenda 21 de la culture, soit « Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois. »

Cette action contribue à l'activité incontournable 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial
Résultat recherché	S.O.
Priorité gouvernementale pour l'année de transition	S.O.
Principes de DD liés	Protection du patrimoine culturel, santé et qualité de vie, accès au savoir
Mesure principale prévue	Déployer un plan de communication portant sur la culture et la gestion des matières résiduelles
Indicateur	Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture
Cible	Au moins une activité en lien avec la culture en 2021-2022





4. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES ET DE MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES CHEZ NOS PARTENAIRES, CLIENTÈLES ET FOURNISSEURS

Encourager la mise en place de saines pratiques de gestion et accompagner nos partenaires, clientèles et fournisseurs dans l'adoption de comportements responsables font partie intégrante de la mission de RECYC-QUÉBEC. Avec cette action, nous visons à mettre en valeur nos programmes et pratiques afin d'appuyer les entreprises dans la recherche d'un développement durable. Ceci sera l'occasion de continuer à mettre en valeur et de stimuler le développement de projets dans les domaines de l'économie circulaire, de l'écologie industrielle et de l'économie sociale.

Cette action contribue à l'activité incontournable 4 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectifs gouvernementaux	2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables 2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
Résultats recherchés de la Stratégie	20. Mettre en œuvre des mesures ou contribuer à des projets visant le développement d'un système économique circulaire et le déploiement de l'écologie industrielle ainsi que le renforcement des capacités des entreprises et des municipalités dans ce domaine. 26. Adopter des mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres produites au Québec.
Priorité gouvernementale pour l'année de transition	6. Soutien financier durable
Principes de DD liés	Production et consommation responsables, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir
Mesures principales prévues	Contribuer à l'exemplarité de l'État en réduction et gestion des matières résiduelles, notamment par le soutien à un projet structurant dans le réseau de l'éducation, et à tout engagement gouvernemental en lien avec le mandat de RECYC-QUÉBEC : <ul style="list-style-type: none">- Prévention et gestion des matières résiduelles- Écogestion de chantier, amélioration de la conception et de la gestion en fin de vie des bâtiments et intégration des matériaux à contenu recyclé- Bâtiment durable Accompagner et inspirer les ICI dans le choix des équipements de récupération Contribuer à la révision de la norme BNQ sur la gestion responsable d'événements
Indicateurs	Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients Nombre de nouvelles initiatives visant à appuyer nos fournisseurs Nombre de nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + Taux des nouveaux programmes d'aide financière intégrant un critère d'écoconditionnalité
Cibles	12 nouvelles initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients en 2021-2022 Une nouvelle initiative visant à appuyer nos fournisseurs en 2021-2022 100 nouvelles attestations décernées par le programme ICI on recycle + en 2021-2022 100% des nouveaux programmes d'aide financière intégrant un critère d'écoconditionnalité en 2021-2022





Orientation gouvernementale 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

5. ACCOMPAGNER LES ORGANISMES MUNICIPAUX DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR PERFORMANCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette cinquième action s'inscrit également dans la mission de RECYC-QUÉBEC et correspond en tout point à nos objectifs organisationnels. Nous poursuivons cette même volonté de développer un service d'accompagnement pour l'amélioration de la performance en gestion des matières résiduelles des organismes municipaux, incluant la mise en place de leur plan de gestion des matières résiduelles, et à reconnaître la performance et l'innovation des municipalités en gestion des matières résiduelles.

Cette action contribue à l'activité incontournable 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Objectif gouvernemental	6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
Résultat recherché de la Stratégie	49 Mettre en œuvre des mesures et des programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.
Priorité gouvernementale pour l'année de transition	S.O.
Principes de DD liés	Partenariat et coopération intergouvernementale, subsidiarité, accès au savoir
Mesures principales prévues	Diffuser des documents et des outils et participer à des ateliers et webinaires afin d'accompagner les municipalités dans la révision de leur plan de gestion des matières résiduelles Développer des outils et mettre en œuvre en partenariat l'initiative <i>Villes et régions circulaires</i> pour favoriser le déploiement de l'économie circulaire à l'échelle territoriale Déployer un programme d'aide financière visant à optimiser le réseau d'écocentres au Québec
Indicateurs	Nombre de nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux Nombre de nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou ayant obtenu une reconnaissance du programme GMR Pro
Cibles	3 nouvelles initiatives visant à accompagner les organismes municipaux en 2021-2022 10 nouveaux organismes municipaux attestés au programme ICI on recycle + ou détenant une reconnaissance du programme GMR Pro en 2021-2022



Objectifs gouvernementaux non retenus

Le tableau qui suit présente les motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le présent plan d'action de développement durable de RECYC-QUÉBEC.

Motifs	Objectifs gouvernementaux
<p>La mission de RECYC-QUÉBEC ne permet pas de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée 3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société 4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables 5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie 7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables 7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES 8.1 Améliorer l'efficacité énergétique 8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES
<p>Une autre action du présent plan contribue à l'atteinte de cet objectif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
<p>RECYC-QUÉBEC contribue à ces objectifs dans le cadre de son mandat, mais ne les a pas retenus spécifiquement dans son plan d'action.²</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales 1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie 2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec 2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable 2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables 4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités 4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés 5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires 6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire 6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités 6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels 8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

² Pour plus d'information, consultez le [document de référence](#) portant sur la contribution de RECYC-QUÉBEC aux objectifs gouvernementaux.

